Les Nouvelles Religieuses

Le chan. Tremblay.

JONQUIERES. — M. le chanoine Richard Tremblay, curé de Jonquière, dont l'état de santé l'avait induit à se rendre, il y a quelques semaines à Rochester pour y suivre un traitement, est attendu ici prochainement.

M. le curé de Jonquière n'a séjourné que peu de temps à Rochester et est revenu à Montréal, d'où il a fait parvenir des nouvelles indiquant un retour sensible à la robuste santé dont il avait toujours joui jusqu'à ces derniers mois.

Inutile d'ajouter que ses fidèles paroissiens reverront avec un vif plaisir celui qui, depuis de si longues années, a donné le plus cher de son dévouement et de sa vie au progrès spirituel de leur âme.

* * *

Ordination.

QUEBEC. — La paroisse de Donnacona située à une trentaine de milles de Québec a vu se dérouler une impressionnante cérémonie religieuse dimanche matin à l'occasion de l'élévation au sacerdoce de M. l'abbé Louis Huard, fils de M. Arthur Huard. La fête a été réhaussée de la présence de Son Eminence le cardinal Rouleau qui en était à sa première visite dans cette paroisse depuis qu'il a été honoré de Rome. Aussi les paroissiens de cette petite ville industrielle n'ont pas voulu laisser passer inaperçue cet événement, et ont chargé leur curé, M. l'abbé Graleau de présenter leurs hommages au distingué visiteur. Dans une belle allocution, qu'il prononça avant la cérémonie d'ordination, M. l'abbé Graleau souhaita la plus cordiale bienvenue à celui qui honorait la paroisse de sa visite, et Son Eminence le remercia des belles paroles qu'il avait eues à son égard, puis expliqua aux paroissiens qui se pressaient en nombre dans la nef de l'église les rites de la cérémonie qui devait suivre. L'imposante cérémonie de l'ordination du nouveau prêtre se déroula ensuite, et pendant que la foule en suivait avec attention et recueillement toutes les phases, un joli programme musical fut rendu par le choeur de chant de la paroisse.

Dans la soirée, le nouveau prêtre a chanté les vêpres à l'église paroissiale, et lundi matin il a célébré sa première messe en présence de ses parents et d'une foule considérable des principaux personnages de sa paroisse.

* * *

Chez les Ursulines.

QUEBEC. — Les Dames Ursulines sont à faire des travaux importants à leurs immeubles de la Haute-Ville, au bénéfice de leurs nombreuses élèves.

De grandes salles de récréation seront aménagées dans un soubassement. On a dû défaire des colonnes anciennes.

CARNET MONDAIN

Le Dr et madame E. Bonardelli d'Hawkesbury, Ont., sont de retour d'un voyage en Europe, au cours duquel, ils ont visité la France, l'Italie la Suisse, l'Allemagne, la Belgique et l'Angleterre.

* * *

Le Dr Arthur G. Doughty est revenu ces jours derniers d'Angleterre, où il a passé quelques semaines.

* * *

L'hon. Lucien Cannon est revenu mardi, de Québec.

* * *

Madame Eugène Gauvreau partira cette semaine pour Toronto et Détroit où elle passera un mois.

* * *

Madame Antonio Tremblay est actuellement à Québec, chez sa mère, madame Oscar Gagnon.

* * *

Madame R. A. Taschereau et mademoiselle Aimé Taschereau, de Montréal, ont passé quelques jours en ville, les invitées de M. et de madame A. J. Hamel.

* * *

Madame Conrad Corriveau et sa fillette, Constance, passent une huitaine, à Montréal.

* * *

M. et madame Arthur Décary et mademoiselle Décary, de Montréal, actuellement à Paris, s'embarqueront le 26 mai, à bord de l'"Empress of Scotland", pour revenir au Canada.

* * *

M. Jean Belcourt, de Montréal, a passé la fin de semaine en ville, chez son père, l'hon N. A. Belcourt.

* * *

Le major H. Willis O'Connor et madame O'Connor sont de retour d'un voyage aux Bermudes et aux Indes Occidentales.

* * *

Madame Henri Taché et son fils, M. Arthur Taché, de Montréal, étaient de passage en ville, ces jours-ci, les hôtes de M. et de madame J. de L. Taché.

* * *

Madame Laurent Genest est retournée, la semaine dernière, à Ville-Marie, Qué., après avoir passé quelque temps dans la Capitale, l'invitée de sa mère, madame Hector Richard.

* * *

Madame E. A. Gauvin et sa fillette Jeanne sont parties hier pour aller habiter Winnipeg, où M. Gauvin est déjà rendu, depuis quelque temps.

* * *

Madame J. F. Fafard a reçu à déjeuner hier, au Café du Parlement, en l'honneur de madame Hector Palardy, de Montréal. Les invitées étaient au nombre de vingt-sept.

* * *

M. Georges Bouchard, député du comté de Kamouraska, à la Chambre des Communes, donnera une conférence ce soir, sous les auspices du Cercle Littéraire de l'Institut Canadien-Français, d'Ottawa. Mademoiselle Irène Drouin et mademoiselle Henriette Bourque sont au programme musical.

* * *

Madame E. Roberge a reçu au bridge hier, au Café du Parlement, en l'honneur de madame Hector Palardy, de Montréal, qui est l'invitée de madame E. J. Lemaire. Les prix furent gagnés par madame Palardy, madame R. de Salaberry, mademoiselle Coutu et madame G. Babin.

* * *

M. et madame J. O. Phoenix, madame Jeanne Sevigny et son fils Armand, de Boston, Mass., ainsi que mademoiselle Simonne Leduc, de Concord, N.-H., sont en visite chez leurs parents, M. et madame Olivier Leduc.

* * *

M. et madame E. R. Bremner, mesdemoiselles Bremner et M. Donald Bremner qui ont voyagé en Europe depuis quelques mois, sont attendus à Ottawa, samedi.

* * *

Madame L. A. Globensky, qui a passé les mois d'hiver au "Roxborough", est actuellement chez sa fille, madame E. B. Devlin, où elle séjournera une quinzaine avant de partir pour Terrebonne.

* * *

Mademoiselle Olive Godin, de Toronto, passe quelque temps en ville, l'invitée de sa tante, madame J. F. Fafard.

* * *

Avis: Toutes nouvelles concernant le Carnet Mondain, pourront se communiquer par téléphone, le soir, de 7 à 8 heures à R. 2154, ou par écrit à Case Postale, 554, "Le Droit", Ottawa, Ont.

CHRONIQUE...

(suite de la 3ième page)

L'hon. Motherwell, ministre de l'agriculture, est en faveur du bill parce que dans maints districts il n'est pas possible de se présenter devant des juges.

L'hon. Bennett ajoute que le bill devra demeurer en comité tant que le Secrétaire d'Etat n'aura pas mis la Chambre au courant des moyens qu'il aura pour se procurer les renseignements nécessaires sur le compte des requérants qui demanderont d'être naturalisés.

L'hon. Rinfret répond que le requérant devra remplir une formule et assermenter ses déclarations. Quant au domicile les renseignements sont au ministère de l'immigration. Pour ce qui est de la connaissance du français ou de l'anglais le département pourra utiliser les services de la gendarmerie à cheval, des inspecteurs de homesteads et des autres employés du gouvernement.

M. Bennett ajoute que le ministre confond évidemment la naturalisation avec le droit de vote.

Le chef de l'opposition parlait encore à l'ajournement de onze heures.

SIR A. CURRIE...

(suite de la 1ère page)

dre de continuer leur avance jusqu'à ce qu'ils eussent atteint leur objectif.

A environ mi-chemin sur le front canadien se trouvait la ville de Mons, et afin d'atteindre les endroits à l'est et au nord-est de Mons, on devait entrer dans la ville, l'envelopper ou en disposer autrement. Plus détaillé était l'ordre de Sir Arthur Currie en cette opération. Ayant à sa disposition deux divisions, la deuxième et la troisième, il ordonna à la deuxième à droite de gagner la direction générale nord-est longeant Mons en allant au chemin Mons-Givry. La troisième division devait occuper la banlieue de Nimy et Petit Nimy, au nord de Mons, et s'avancer vers son objectif. A cet objectif, les Canadiens devaient envoyer des troupes et de la cavalerie d'avant-garde afin de se maintenir en contact avec l'ennemi.

Directement sur le front de la marche en avant, Mons fut défendu en plusieurs endroits par les mitrailleuses allemandes. Mais la nuit du dix novembre, le quarante-deuxième bataillon des Royal Canadian Highlanders réussit à pénétrer, sans effusion de sang, dans la ville, à la station de chemin de fer, dans le faubourg de l'ouest. Il fut suivi d'une partie de l'infanterie légère canadienne Princesse Patricia, et à l'aurore du onze novembre, les troupes canadiennes, qui avaient pénétré dans Mons pendant l'obscurité, se trouvaient à occuper pleinement la ville sans qu'un coup eut été tiré.

LES PERTES

Il y eut des pertes chez les Canadiens le dix novembre et les jours précédents, mais le onze novembre un seul Canadien fut tué, le soldat G. L. Price, de Fort William, Ont. Plusieurs Canadiens furent tués le dix novembre. Plusieurs aussi perdirent la vie dans l'avance sur Mons. Ce furent les corps de ces hommes qu'on transporta dans la ville et qu'on enterra le douze novembre à des funérailles publiques.

Mons était le centre d'un pays à population très dense. Tout autour, des banlieues, des boulevards spacieux, en certains endroits et des rues étroites dans d'autres. La difficulté était de savoir si on était dans Mons ou les banlieues. Il est possible que les morts trouvés dans "Mons" fussent dans les banlieues, car aucun des témoins qui ont déclaré les avoir vus n'a indiqué clairement l'endroit exact. Le juge Rose a déclaré que toutes les pertes subies à Mons ont été enregistrées dans les records officiels.

La défense a essayé de discréditer les listes officielles des pertes. Les autorités du département de la défense nationale à Ottawa expliquent que le journal de guerre n'était pas la source ordinaire de renseignements au sujet des pertes, que ces rapports venaient de différentes sources, et que le journal de guerre était en grande partie fait d'après des renseignements défectueux. Le colonel Ewing, de Montréal, croit que le journal de guerre est un mal nécessaire.

Le demandeur prétendit qu'on ne donna pas l'ordre d'attaquer Mons et que de plus Mons n'a pas été attaqué dans l'acception générale du terme. On y a pénétré comme on aurait pu le faire pour tout autre endroit situé dans la marche vers l'objectif.

La défense fit comparaître un témoin qui jura que le neuf novembre il prit une conversation par téléphone des quartiers généraux aux quartiers généraux canadiens à Londres, et que cette conversation renfermait un ordre de discontinuer d'envoyer d'autres troupes en France. Par contre, le demandeur produisit une correspondance d'Ottawa à l'effet que le onze novembre le gouvernement canadien demanda si la situation militaire permettait de discontinuer le mouvement des renforts en France. La réponse du bureau de la guerre anglais, écrite le seize novembre, fut que les unités en France devaient être maintenues au complet.

Au nombre des témoins se trouvaient: le général Sir R. E. W. Turner, V.C.; le major-général J. H. MacBrien, C.B. et le col. L. T. McLaughlin, C.M.G.

Le juge a fait hier à l'ouverture le réquisitoire au jury, parlant de neuf heures et demie à onze heures et trois quart du matin. Le jury se retira à 11 h. 48 a.m. pour délibérer, et à 3 h. 27, p.m., le chef du jury, C. A. Anderson annonça le verdict rendu, verdict de culpabilité contre MM. Preston et Wilson. Ce verdict accorde cinq cents dollars de dommages à Sir Arthur Currie. Le seul jury dissident sur les douze était un soldat de retour.

Les auditeurs gardèrent d'abord le silence, puis quelques-uns se mirent à applaudir, mais ils en furent bientôt empêchés par le shérif.

Sir Arthur et MM. Preston et Wilson n'ont pas voulu faire de déclaration à la presse.

Ce procès a été suivi avec un vif intérêt dans tout le pays. Il y avait dix-neuf journalistes occupant des places au palais de justice ayant à leur disposition des fils pour envoyer leurs rapports.

MM. W. Norman Tilley, C.R., R. H. Parmenter, C.R., D. H. Chisholm et Roy Wilmot occupaient pour Sir Arthur, et l'avocat de M. Wilson était M. Frank Regan, de Toronto, assisté de MM. T. F. Hall et W. A. F. Campbell. M. Preston défendit sa propre cause.

ON FÊTE HIER...

(suite de la 1ère page)

par conséquent pas en appeler de la décision, si celle-ci leur était contraire. Quant aux frais du procès, le verdict d'hier tel qu'expliqué par le juge Rose dans son réquisitoire au jury est automatiquement imposé à la défense. On peut présumer qu'ils seront élevés. Le jury a été assermenté le 16 avril et a siégé continuellement jusqu'au 1er mai. Les témoins ont été nombreux, 60 environ et on a dû les faire venir de plusieurs endroits du pays. Un grand nombre des témoins de la défense étaient de Cobourg ou des environs, mais le demandeur en avait fait venir d'aussi loin que Vancouver et Halifax. Dans son réquisitoire le juge a laissé entendre que ces frais s'élèveraient aux environs de $15,000.

LA RÉPONSE DE...

(suite de la 1ère page)

chaine session du parlement afin de maintenir les bonnes relations entre les deux pays. Dans cette même réponse on regrettait l'intervention de la Grande Bretagne dans les mesures législatives égyptiennes.

Le journal "Daily Mail", publiait aujourd'hui une déclaration personnelle du premier ministre Mahas Pacha, transmise par cable de Cairo.

Le premier ministre y déclarait que le bill des assemblées ne pouvait pas être raisonnablement abandonné par le gouvernement actuel après avoir reçu l'approbation des deux chambres.

TEXTE ATTENDU

(De la Presse Associée)

LONDRES, 2.— Le gouvernement anglais attend en ce moment de son représentant au Caire le texte de la réponse égyptienne à l'ultimatum lancé avant-hier au sujet du projet de loi des assemblées.

Cette réponse sera étudiée en conseil des ministres ce soir et Sir Austen Chamberlain, secrétaire du Foreign Office annoncera probablement en chambre si elle est satisfaisante.

La législature égyptienne a remis à la prochaine session la discussion du projet de loi dit des assemblées. Le gouvernement britannique demandait que ce projet adopté par la chambre égyptienne et soumis au sénat soit abandonné définitivement.

On a dit à Londres que Mahas Pacha, premier ministre de l'Egypte et ses collègues du cabinet étaient peu disposés à écouter les extrémistes qui leur conseillaient de résister aux demandes de l'Angleterre. De plus on espère que cette crise amènera une reprise des négociations au sujet d'un traité d'alliance, que le gouvernement britannique est toujours prêt à étudier selon les termes de Sarwat Pacha.

Le comte de Birkenhead, secrétaire d'état pour les Indes en disant hier soir que la décision du gouvernement égyptien de remettre à la prochaine session la discussion du projet de loi des assemblées ne serait pas satisfaisante à l'Angleterre, a déclaré: "Ils pourraient tout aussi bien s'épargner de nombreuses inquiétudes parlementaires. Il est inutile de remettre la question au mois de novembre, ou même à cinq ou dix ans. Car jamais un pays ayant des responsabilités impériales et des obligations vis à vis les autres nations européennes et la nécessité vitale de maintenir ses propres relations impériales n'acceptera une loi comme celle-là, comme d'ailleurs jamais un pays, quelle que soit sa forme de gouvernement ne l'accepterait.

REPONSE DE L'EGYPTE

LE CAIRE, Egypte, 2.— La réponse du gouvernement égyptien à l'ultimatum anglais a été remise à la résidence anglaise à 10 heures hier soir. Cette heure tardive indique que sa rédaction a été accompagnée d'une longue discussion. Il y est dit que l'Egypte, étant d'avis que pas un pays ne devrait intervenir dans ses affaires, regrette l'intervention britannique dans l'affaires de la loi des assemblées. L'Egypte désire ardemment protéger ses nationaux et aussi les étrangers. Dans l'intérêt d'une meilleure entente entre les deux pays et en réponse à l'ultimatum anglais, l'Egypte a fait tout ce qui lui était constitutionnellement possible de faire en ajournant au mois de novembre la discussion de la loi des assemblées.

Le gouvernement, britannique, la veille du jour ou le sénat égyptien aurait été appelé a ratifié ce projet adopté à l'assemblée législative, demande son abandon définitif. Cette loi défendait à la police d'intervenir dans les assemblées. L'Angleterre prétend que la protection des étrangers dépend de cette loi.

LES AVIATEURS...

(suite de la 1ère page)

ture à aider la bonne entente parmi les nations.

VISITE AU JOURNAL

Le baron Huenefeld, le capitaine Koehl et le major Fitzmaurice ont visité hier matin à l'aurore les autorités du journal qui avait envoyé deux avions à Greenly pour les secourir. La police dut leur frayer un passage à travers la foule de quelque 6,000 personnes rangée sur leur passage jusqu'au Parc Row. Les aviateurs ont déposé des couronnes au pied de la statue de George Washington. Ils ont également fait de courtes visites aux consulats. Ils ont ensuite regagné leurs chambres à l'hôtel pour se reposer en attendant le banquet du soir.

Fuyant la foule, le capitaine Koehl s'est rendu à Curtiss Field à bonne heure et a passé trois quarts d'heure dans l'air à bord du Junkers F-13, avion-frère du "Bremen". Les épouses du capitaine Koehl et du major Fitzmaurice ont passé la journée à faire des promenades et des emplettes dans la ville. Elles n'ont pas assisté au banquet d'hier soir.

Les aviateurs ont décidé de faire le trajet de New-York à Washington à bord d'un convoi de chemins de fer.

LES RAPPORTS...

(suite de la dernière page)

fre il est arrivé après avoir comparé le revenu annuel des compagnies de service public au Canada.

"Après avoir comparé plusieurs de ces compagnies, dit-il, et avoir établi une moyenne générale, je constate qu'un intérêt de 5 à 5 1-2 pour cent est généralement payé au Canada. Cette moyenne s'élève parfois à six pour cent."

Me Robertson, avocat de la demande, intervient après cette réponse et fait entendre que les conditions relatives aux compagnies des autres villes n'ont apparemment rien à faire avec la cause actuelle et que les besoins de l'un ne sont pas toujours ceux de l'autre.

M. Vien: "Il se peut tout de même que l'avocat en procédant par comparaison ait l'intention de soumettre à la suite un argument particulier à cette cause."

Le commissaire McLean demande si le relevé préparé par M. Warwick est à base d'une seule compagnie ou si il a établi une moyenne parmi toutes les compagnies de service public au Canada.

Sur ce M. Warwick nomme les diverses compagnies desquelles il a fait le calcul de sa moyenne. La plupart de celles-ci sont des compagnies de développement hydraulique. M. Warwick n'a pas pu comparer les compagnies de tramways parce que celles-ci ne font pas de placement dans les compagnies d'assurance, et leurs chiffres n'étaient pas à la disposition au ministère fédéral.

Le commissaire Vien demande si les dividendes d'une compagnie de service public ne sont pas généralement moindres que ceux d'une compagnie industrielle et le témoin lui répond que oui.

Interrogé s'il pouvait nommer une compagnie de tramways qui était actuellement rémunérative à ses actionnaires, M. Warwick répond que la compagnie des tramways de Montréal est la seule qu'il connaisse.

RAPPORT DE M. FEUSTEL

Le rapport Feustel occupera probablement toute la séance de cet après-midi. M. Feustel, auteur de ce rapport est appelé dans la boîte des témoins par Me W. N. Tilley qui parle pour la première fois depuis le commencement des procédures. Il a été toute sa vie mêlé aux compagnies de service public. Plus récemment il s'est occupé uniquement de faire de l'expertise pour les compagnies de tramway. C'est à la demande du bureau des commissaires qu'il fit un relevé de ce que la ville aurait à payer pour l'achat de l'O. E. R. M. Feustel fit également certaines recommandations au sujet des principales améliorations qui deviendraient nécessaires au cours des cinq prochaines années.

"Mon travail, dit-il, a été surtout un historique de la compagnie des tramways d'Ottawa auquel j'ai ajouté certaines recommandations." Il dit que ces recommandations ont été faites en prévision d'une augmentation de la population et des affaires de la compagnie. Cette augmentation, dit-il, ne s'est pas effectuée tel que je l'avais prévu. Le chiffre d'affaire de la compagnie a même diminué depuis quelques années.

Interrogé par Me Tilley si les frais de maintien ne diminuaient pas en même temps qu'une diminution du nombre des passagers, il répond que ceci n'était pas généralement le cas. Il faudrait une trop forte diminution pour que le coût de maintien en soit influencé.

"Auriez-vous une déclaration à faire avant que votre rapport soit déposée devant la commission," demande Me Tilley.

"Rien de plus si ce n'est que de répéter que nous avons cru qu'en faisant un relevé du capital investi dans ce service et du revenu total qui en a été dérivé nous arrivons à avoir une assez bonne idée de la situation telel qu'elle existe actuellement."

Sur présentation du rapport aux commissaires M. Feustel en explique le système pratiqué et les conclusions mentionnées.

SEANCE D'HIER APRES-MIDI

La compagnie des tramways avait augmenté d'un sous le montant de sa requête pour un changement de tarif afin de s'assurer un revenu de 2 pour cent comme "stabilisateur", a déclaré le major Burpee hier après-midi en continuant sa déposition devant la commission des chemins de fer dans la cause en requête pour l'augmentation à huit sous du tarif des tramways.

Le major Burpee a été le seul témoin entendu à la reprise des procédures hier. Après avoir été interrogé par Me F. B. Proctor, avocat-conseil de la ville, il le fut transquestionné par l'avocat de la compagnie, Me Redmond Quain. Une des grandes surprises de la journée d'hier a été la déclaration faite par ce dernier à l'effet que l'aspect de la présente requête changerait probablement si la ville donnait l'assurance que les extensions recommandées au rapport Feustel seraient abandonnées. M. Quain dit que la compagnie serait toujours heureuse d'entendre l'opinion de la ville à ce sujet et que l'occasion actuelle était probablement la meilleure pour le faire. Cette déclaration a suivi une remarque prononcée devant la commission par Me Proctor où celui-ci disait que la ville pourrait bien être indulgente au sujet des extensions et qu'il se pourrait même qu'elle abandonne les recommandations du rapport Feustel.

7 OU 8 SOUS

A l'ouverture de la séance hier après-midi, Me Proctor demanda au Major Burpee pourquoi le premier montant de l'augmentation du tarif, fixé à sept sous quand la requête avait été signifiée au mois de décembre, avait été porté à huit sous au mois de janvier.

Sur ce le major Burpee dit que la compagnie en agissant de la sorte désirait s'assurer en plus du revenu approuvé par la commission des chemins de fer un 2 pour cent de réserve qu'elle retiendrait comme "stabilisateur" dans les circonstances imprévues.

Me Redmond Quain ajouta que ce deux pour cent ne serait utilisé que dans les cas imprévus. Il dit que ce montant n'irait pas au paiement des dividendes.

ENLEVEMENT DE LA NEIGE

Parlant de l'enlèvement de la neige sur les divers circuits de la compagnie, le major Burpee a déclaré que le coût de l'entretien des rues l'hiver était plus élevé à Ottawa qu'à Toronto et pratiquement le même qu'à Montréal. Me Proctor établit à environ $34,000 la moyenne annuelle de l'enlèvement de la neige. Les recommandations contenues au rapport Feustel, dit le major Burpee, seront toutes bien à leur place quand le chiffre des affaires de la compagnie aura atteint le montant que M. Feustel avait prévu.

"Une compagnie de transport ne prépare-t-elle pas elle-même son revenu? La population ne va-t-elle pas s'établir là où il y a circulation de tramways"? demanda Me Proctor. "Pas aujourd'hui, répondit le major Burpee. Nous devenons plus prudent et les extensions ne sont construites que lorsque le nombre de la population le demande". Me Proctor fit appel au développement qui avait pris place sur la rue Bronson depuis la construction d'une extension à l'extrémité de cette rue. "Si c'est un endroit convenable à la construction, dit le major Burpee, l'établissement d'un service de tramways précipite le développement d'un nouveau quartier".

NOUVEAUX TRAMWAYS

Le major Burpee a déclaré que la compagnie aurait à remplacer 29 tramways d'ici cinq ans. Ces tramways seront hors d'usage d'ici là. Ce sont surtout ceux du circuit Britannia. Tous ces tramways sont actuellement en usage, dont plusieurs pendant les heures les plus actives de la journée, le matin et l'après-midi.

Après l'interrogatoire de la ville, le major Burpee a été interrogé par le procureur de la compagnie, Me Redmond Quain. Il déposa devant la commission une déclaration financière de l'année 1926, au sujet du fond de dépréciation. MM. Crawley et Milne, auditeurs de Toronto, avaient déclaré que le montant de 165,000 n'était pas suffisant comme fonds de dépréciation.

LE SÉRUM CALMETTE NUISIBLE?

PARIS, 2:—On vient de soulever à l'Académie de Médecine la question de savoir si le vaccin antituberculeux du Dr Albert Calmette, n'est pas plutôt nuisible. Une discussion s'est élevée qui a fait sensation dans les cercles médicaux et hygiénistes.

Le professeur Lignières, de Buenos Ayres, tout en reconnaissant que le vaccin a des qualités préventives, déclare qu'il se compose de microbes de force atténuée, mais vivants quand même, et qu'il peut par conséquent causer de l'infection dans certains cas. Il ajoute que le vaccin ne devrait pas être employé dans les cas, où il n'y a pas danger de contagion.

Le Dr Calmette a défendu son vaccin en disant qu'il a été administré à 80,000 enfants français, sans mauvais effets. Il croit que les craintes du Dr Lignières ne sont pas fondées.

Celui a répondu en promettant de soumettre la preuve scientifique du bien-fondé de ses appréhensions à la prochaine réunion de l'Académie de Médecine.

68 CONFIRMATIONS AU SACRÉ-COEUR HIER

Trente-huit garçonnets et vingt-huit fillettes de la paroisse du Sacré-Coeur, d'Ottawa ont reçu hier le sacrement de confirmation des mains de Sa Grandeur Monseigneur Forbes, archevêque d'Ottawa.

Sa Grandeur était assistée du R. P. Léon Bouvet, O. M. I., supérieur du Juniorat du Sacré-Coeur et du R. P. Laberge, O. M. I., vicaire de la paroisse. M. l'abbé René Martin, secrétaire de Monseigneur, remplissait les fonctions de maître de cérémonies.

M. et Mme Césaire Brousseau ont agi comme parrain et marraine des confirmants. Dans la nef, on remarquait les parents des enfants ainsi que les élèves des écoles St-Pierre et Garneau.

Sa Grandeur a prononcé une brève allocution sur le sens du sacrement de confirmation.

Premier achat officiel

A l'occasion de l'inauguration du nouvel édifice du marché By, le commissaire Frank Lafortune a fait le premier achat "officiel" d'un jambon-picnic de huit livres au comptoir de M. R. Hector Aubry, charcutier qui possédait de magnifiques étalages du côté nord de l'édifice du marché.

Les annonces n'étant pas toutes encore affichées, nous avons annoncé par erreur hier que le premier chat avait été fait au comptoir de la Canadian Packing Company.

UN TÉMOIGNAGE D'APPRÉCIATION

Nous recevons de Mlle Lilian Desbarats, secrétaire du Conseil d'Ottawa de la Ligue des Femmes Catholiques, la lettre d'approbation et de remerciements suivante:

Le Rédacteur,
Le Droit.

A l'assemblée annuelle de la Ligue des Femmes Catholiques du Canada, Conseil d'Ottawa, il fut résolu d'offrir à votre journal les sincères remerciements de Madame la Présidente, le Conseil et les membres de la Ligue pour l'espace généreux accordé dans les colonnes du Droit, au sujet des réunions et des activités de la Ligue. Nous désirons surtout remercier votre rédactrice du Carnet Mondain, d'être venue à nos réunions sociales et des comptes rendus sympathiques publiés dans Le Droit.

Bien à vous,
Lilian DESBARATS,
Secrétaire.

AMÉLIORATIONS AU CHÂTEAU DAWSON

Le quartier des "ajournements" au second étage de la prison de la rue Nicolas subit actuellement une transformation en règle. Les autorités de l'institution font remplacer le plancher de bois par un plancher de ciment. Vingt cellules de prisonniers, un corridor long de vingt-cinq pieds, et deux salles de toilette seront remises à neuf. Le travail est en voie de parachèvement. Les cellules ont été repeinturées et le tout présente un coup d'oeil ausis joyeux que le permet l'atmosphère d'un cachot.

Le gouverneur de la prison, M. Alonzo Dawson, est d'avis que pour la propreté, l'hygiène et la protection contre l'incendie, il faut faire disparaître autant que possible le bois à la prison. C'est à sa suggestion que le plancher du quartier des "ajournements", fait d'érable, cède la place au ciment après avoir pendant 28 ans été foulé par les pensionnaires du château Lawson.

UNE TENTATIVE DE HOLD UP QUI ÉCHOUE

HAMILTON, Ont., 2.—Deux jeunes gens armés de révolvers ont tenté hier soir de faire l'attaque d'une pharmacie de la rue King, mais ils se sont enfuis dans un automobile avec un troisième jeune homme sans voler d'argent.

ENMAGASINAGE A. J. Alexandor de FOURRURES

Service Complet

EMMAGASINAGE
SURVEILLANCE
NETTOYAGE
SCIENTIFIQUE
ASSURANCE

2 % sur estimation de $300 et plus.

A. J. Alexandor FURS LIMITED

67, rue Sparks, Ottawa

Queen 1448

THE T. EATON Co LIMITED CANADA

Communication

En se portant acquéreur de The Canadian Department Stores, Limited, avec ses vingt-et-une succursales, dont le magasin de cette ville est une importante unité, la T. Eaton Co., Limited, a le plaisir d'annoncer qu'elle se propose ainsi d'affrir aux citoyens d'Ottawa et de la banlieue de nombreux avantages en fait de valeur, de service et de qualité recommandable, grâce à la vaste organisation Eaton de la vente au détail.

En raison de la superficie limitée à notre disposition, toutefois, sous plusieurs rapports il ne nous sera pas possible de faire entièrement honneur aux opérations à vastes échelles des magasins typiques Eaton. En fait de marchandises, par exemple, l'assortiment et la variété seront nécessairement moins vastes que ce que l'on s'attend dans un magasin Eaton.

Faisant affaires sous la raison sociale de Canadian Department Stores, nous nous proposons d'offrir un intéressant assortiment de marchandises modernes, recommandables, à des prix très alléchants.

Appuyés par le puissant pouvoir d'achat de l'organisation Eaton et de ses avantageuses transactions, avec la même garantie bien connue de "Marchandises qui donnent satisfaction ou de remboursement d'argent", et avec des prix des plus économiques, nous sollicitons l'examen de nos marchandises et à tous nous offrons nos meilleurs services.

Suivant la ligne de conduite de Eaton, il n'y aura pas de vente le soir dans les Canadian Department Stores. Les heures seront de 9 heures du matin à 6 heures du soir tous les jours, y compris, samedi, alors que le magasin fermera à 6 heures du soir.

D'autres communications qui intéresseront les clients de ce magasin paraîtront dans les annonces régulières et quotidiennes de ce magasin. Voyez le journal de demain pour plus de détails.

THE CANADIAN DEPARTMENT STORES LIMITED